



Étanchéité de pignon entre voisins

Par **yoyo8848**, le **01/07/2013** à **08:50**

Bonjour,

Voilà, je suis propriétaire d'une maison sur laquelle il y avait une grange prête à s'effondrer. Je l'ai donc effondré sans encombre après l'obtention d'un permis de démolir(obligatoire). Cependant, cette grange faisait partie d'un lot qui a été divisé il y a très longtemps. C'est à dire, que ma grange était la continuité de celle de mon voisin. J'ai donc coupé la charpente de mon côté et la structure du bâtiment côté voisin n'a pas été touché; et la démolition c'est bien passé. Mon voisin est venu me voir en me disant que je devais boucher son pignon de grange de mon côté pour le rendre étanche car il avait des outils derrière et que c'est moi qui le découvre puisque je démolis de mon côté. Je précise que ce pignon lui appartient puisque le mur de séparation des 2 granges appartient à mon voisin. Ce mur est sur sa propriété. Ma question est la suivante dois-je reboucher le pignon alors que le mur en dessous est à lui? Et si oui, et que je le fait et que le mur en dessous s'effondre (car il est en mauvais état) à qui la faute et que se passera-t-il puisque c'est la sien?

Merci par avance